

DEPARTEMENT DE
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 4 décembre 2023

Objet

**Autorisation d'engager
de liquider et de
mandater des dépenses
d'investissement, des
subventions de
fonctionnement et des
participations dans
l'attente du vote du
budget primitif 2024**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 novembre 2023 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

Etaient présents :

**Alexandre BOURIGAULT - Nathalie LACUEY - Jean Claude GALAN -
Andrée COLLIN - Martine CHEVAUCHERIE - Hélène BARBOT - Jean-
Michel MEYRE - Régis DESCLAUX DE LESCAR - Hervé DROILLARD -
Nadine GRENOUILLEAU - Nathalie BIJOUX - Nicole BONNAL -
Christophe BAGILET - Vincent BUNEL - Olivier SAILHAN - Josette
DURLIN - Ahmed ASFOR - Justine ADENIS - Cédric JUIF - Monique
FRENEL - Nicolas CALT - Séverine CASTAGNET - Alexandre LEDOUX
- Patrick DANDY**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Pascal CAVALIERE à Nathalie LACUEY - Didier IGLESIAS à Jean
Claude GALAN - Fatima SABI à Vincent BUNEL - Céline PROUHET
à Andrée COLLIN - Muriel SOLA à Martine CHEVAUCHERIE - Kamel
MEHERZI à Alexandre BOURIGAULT - Catherine ARNOLD à
Séverine CASTAGNET**

Absent excusé

Jonathan SINSOU

Mme Monique FRENEL a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour permettre le bon fonctionnement des services, il est proposé, conformément à l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est entendu que les opérations faisant l'objet d'autorisations de programmes disposent de crédits de paiement 2023 régulièrement votés.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et L2311-7 ;
Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative, Agenda 21 réunie en date du 15 novembre 2023 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE le versement des subventions suivantes :

Centre communal d'action sociale	500 000 €
Club municipal de Floirac	150 000€
Centre social	100 000 €
Grand projet de Ville (GIPGPV)	15 025 €
Total	765 025 €

AUTORISE, dans l'attente du vote du budget primitif pour 2024 l'ouverture en section d'investissement des crédits suivants :

Libellé	Description	BP 2023 + DM (Hors RAR)	Crédits ouverts dans l'attente du BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	462 000,00	115 500,00
2031	Frais d'études	462 000,00	115 500,00
204	Subventions d'équipement versées	815 477,00	203 869,25
2041511	Biens mobiliers, matériel et études	2 881,00	720,25
20421	Biens mobiliers, matériel et études	52 000,00	13 000,00
20422	Bâtiments et installations	140 000,00	35 000,00
2046	Attributions de compensation d'investissement	620 596,00	155 149,00
21	Immobilisations corporelles	3 296 078,47	1 611 914,24
2111	Terrains nus	7 000,00	1 750,00
2128	Autres agencements et aménagements	596 227,79	149 056,95
21311	Bâtiments administratifs	50 000,00	12 500,00
21312	Bâtiments scolaires	72 000,00	18 000,00
21318	Autres bâtiments publics	1 292 768,47	323 192,12
21351	Bâtiments publics	667 200,00	166 800,00
2151	Réseaux de voirie	20 000,00	5 000,00
2152	Installations de voirie	21 720,00	5 430,00
21538	Autres réseaux	171 500,00	42 875,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	124 000,00	31 000,00
21838	Autre matériel informatique	6 600,00	1 650,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	41 000,00	10 250,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	81 500,00	20 375,00
2185	Matériel de téléphonie	62,21	15,55
2188	Autres	144 500,00	36 125,00

AUTORISE Monsieur le Maire à faire procéder aux engagements, liquidations et mandatements des dépenses correspondantes en fonction des nécessités rencontrées en début d'exercice

DIT que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2024 en section d'investissement aux comptes récapitulés dans le tableau ci-dessus.

Nombre de votants : 32

Suffrages exprimés : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 4 (Mmes CASTAGNET,
ARNOLD, MM LEDOUX, CALT)

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 5 décembre 2023

Le Maire,
Jean-Jacques PUYOBRAU



Signé